



Paris le 24 juillet 2025

Halte aux procédures baillons contre les avocats et avocates

Le Syndicat des avocats de France exprime son soutien indéfectible à Me Laure Abramowitch, avocate au barreau de Dijon et membre du Conseil de l'Ordre, qui fait actuellement l'objet d'une procédure "baillon" en sa qualité de conseil d'une association de protection de l'environnement.

Alors que la crise climatique et écologique à laquelle nous sommes confrontés est documentée par les scientifiques depuis des décennies, Me Laure Abramowitch consacre sa carrière à la défense de l'environnement. Travaillant sans relâche pour protéger les écosystèmes menacés par des intérêts industriels puissants, son engagement en faveur de la justice environnementale est une source d'inspiration pour nombre d'entre nous.

Après avoir **fait un signalement**, Me Abramowitch et sa cliente ont été attaquées en diffamation par les personnes visées **par le signalement**. Cette contre-offensive prend prétexte de **publications sur les réseaux sociaux** de l'association de préservation des forêts **attribuant à Me Abramowitch des propos sur le contenu de ce signalement**. Une **telles manœuvre opère une dangereuse confusion entre l'avocat et son client afin de lui interdire d'exercer sereinement sa qualité d'auxiliaire de justice en le visant par une procédure pénale**.

Cette stratégie menace directement **le secret professionnel, dès lors qu'il a été demandé à Me Abramowitch de révéler le contenu des échanges avec son client**.

Au-delà de la déontologie, rappelons que ce type de procédures "bâillon" se multiplie dangereusement pour tenter d'intimider et faire taire les défenseurs des droits humains et de l'environnement et leurs avocats. De telles pratiques sont inadmissibles à l'heure où la répression des militants environnementaux constitue, selon un rapport de février 2024 du rapporteur spécial de l'ONU, une menace majeure pour les droits humains et la démocratie.

C'est pourquoi le Syndicat des avocats de France condamne fermement cette attaque contre Me Abramowitch. Il appelle les instances représentatives de la profession d'avocat ainsi que les organisations de défense des droits humains et de l'environnement à se mobiliser au soutien de notre Consœur. Les procédures "baillons" contre la profession d'avocat ne sauraient être tolérées.

Nous demandons instamment aux autorités compétentes de rejeter ces accusations infondées et de protéger Me Abramowitch contre toute forme de harcèlement judiciaire.